

# Une première...

C'est avec une très grande fierté que je vous adresse la parole aujourd'hui. Depuis mon élection en août dernier, c'est la première fois que j'ai le privilège d'utiliser cette page. J'en profite pour remercier les membres de RESAM de leur confiance et j'essaierai d'en être digne. Je désire aussi remercier tous ceux qui ont pris le temps de me contacter à la suite à mon élection. C'est une attention fort appréciée.

## Les groupements forestiers

Si j'ai choisi de me présenter à la présidence de RESAM, c'est que je croyais pouvoir contribuer positivement au développement des groupements forestiers en cette période de grands bouleversements. Après une série de rencontres avec nos partenaires, je peux dire que je sens une réelle volonté de tous de participer collectivement à la reconfiguration du secteur forestier. Et cela m'encourage grandement.

Pour ceux qui ont suivi la comparaison de RESAM devant la Commission de l'économie et du travail pour le projet de loi sur l'occupation du territoire forestier, vous comprendrez que nous continuerons à travailler afin que soit reconnu le modèle d'affaires des groupements forestiers. N'oublions pas, qu'un groupement forestier, ce n'est pas uniquement une société créée en vertu de la partie 1a de la Loi sur les compagnies. Il s'agit avant tout d'une organisation collective de producteurs forestiers qui ont décidé de mettre en commun leurs forces, leurs aptitudes et leurs pouvoirs afin de se donner plus de moyens pour développer leur communauté.

## La reconnaissance des groupements forestiers

RESAM ne baissera pas les bras dans sa volonté d'assurer une reconnaissance aux groupements forestiers. Une clarification des rôles est nécessaire certes, mais l'obtention de volumes regroupés et d'une reconnaissance dans la loi est aussi vitale. Sans ces éléments, difficile de regarder devant.

Il serait toutefois illusoire de croire que la seule action possible afin d'obtenir notre légitimité est celle réalisée par RESAM. Ce n'est pas le cas. Tous les groupements forestiers devront contribuer au débat. Des exemples?

## Budget d'aide regroupée

Certaines agences de mise en valeur de la forêt privée ont retiré la notion de budget d'aide regroupée. Il n'y a donc plus de distinction entre l'aide regroupée et individuelle. Cette situation est grave, car elle peut mener à la disparition de la présence des groupements forestiers dans un secteur. Advenant la fusion ou la fermeture d'un groupe-ment forestier, s'il n'y a pas de distinction entre un budget d'aide regroupée.

et individuel, le groupement forestier qui quitte pourra être remplacé par une entreprise de services ordinaires. Nous devons nous battre pour que dans chacune des agences demeure le budget d'aide regroupé.

## Fossés à creuser ou opportunités?

Dans les situations de crise, nombreuses sont les sources de conflits. Ils sont généralement issus de l'insécurité induite par l'instabilité. Plus on est insécure, plus on tentera de contrôler les actions de nos partenaires. Chaque groupement forestier sera à un moment ou à un autre interpellé par des partenaires afin de prendre des positions tranchées.

Je ne pourrai jamais assumer que l'immobilisme soit est la meilleure des solutions. Devant de telles pressions, n'hésitez pas! Invitez vos partenaires à bâtir des ponts plutôt qu'à creuser des fossés. Il s'agit d'occasions inespérées pour renouveler nos partenariats. Forcez ces partenaires à parler plutôt qu'à se figer. Ce sera beaucoup plus productif pour la forêt privée.

## Agent livreur?

Pour des raisons souvent administratives, les groupements forestiers ont été intégrés au vocabulaire «conseiller forestier» ou pire à celui «d'agent-livreur». Cette uniformisation de



Régnald Bernier

Président du Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec

**RESAM**  
Regroupement des sociétés  
d'aménagement forestier  
du Québec

l'appellation de nos organisations a induit une mauvaise compréhension des dynamiques propres à chacun des modèles d'affaires. Je crois que le propriétaire doit avoir le choix du modèle d'affaires qui lui convient. Toutefois, les groupements forestiers ne sont pas des entreprises qui ne font que livrer un programme ou une entreprise de services servant à conseiller les propriétaires de lots boisés. Nous sommes des GROUPEMENTS FORESTIERS! Nous sommes des regroupements de producteurs qui visent à la fois le développement forestier des propriétés de ses membres et le développement de leur communauté. Exigeons que cette distinction se fasse à la fois dans les agences de mise en valeur ainsi qu'après de nos partenaires!

## En conclusion

Afin d'être reconnu par nos partenaires, nous devons nous reconstruire nous-mêmes. À mon avis, il appartient autant aux groupements forestiers de faire les démarches afin que tous sachent que nos organisations sont des actifs importants de leur communauté. Pour ma part, voilà un dossier pour lequel je militerai ardemment.

Éditoriaux

La Voix de l'Économiste Octobre 2003